

Compte rendu du Conseil Municipal par l'équipe d'opposition :

Prime Covid pour le personnel municipal mobilisé

- Le Conseil Municipal a voté, avec le soutien du groupe d'opposition l'octroi d'une prime aux 260 employés municipaux mobilisés durant la crise du COVID. Nous sommes intervenus pour remercier l'ensemble des acteurs ayant été mobilisés durant la crise.

Aide aux commerçants

- Le Conseil Municipal a voté, avec le soutien du groupe d'opposition la réduction des droits de terrasse pour les commerçants jusqu'à la fin de l'année 2020. Cette mesure s'accompagne d'une exonération totale pour le premier semestre. Le groupe d'opposition a salué cette initiative de soutien aux commerces de proximité dans cette période économique délicate. Nous sommes également intervenus pour demander que cette mesure puisse être prolongée au delà de l'année 2020 dans l'optique d'une redynamisation du centre ville.

Fiscalité locale

- Au niveau de la fiscalité locale, les taux de taxe d'habitation sont gelés du fait de la réforme de la fiscalité locale directe. Concernant les taxes foncières, le Maire a décidé de maintenir les taux fixés pour 2019 (29,75% sur le bâti et 61,09% sur le non bâti). Le Maire a indiqué que ces taux sont inchangés depuis 2010. Nous faisons remarquer que même inchangés, ils restent parmi les taux les plus élevés du département lorsque nous les comparons à ceux de villes de même taille.

Travaux à venir

- La mairie va lancer dans les mois à venir la réfection de l'avenue général Leclerc (entrée de ville par la zone d'activité). Il s'agira notamment d'une réfection des trottoirs et de la mise en place de pistes cyclables et de ralentisseurs de vitesse. Lors de ce débat nous sommes intervenus sur la question des pistes cyclables à Pertuis en pointant la discontinuité du réseau cyclable et sa dangerosité (notamment lorsque la piste est tracée sur le trottoir et que le cycliste partage l'espace avec les piétons). Nous avons également abordé la question des ralentisseurs. Sans remettre en cause l'intérêt des ralentisseurs pour la sécurité des piétons et des autres usagers de la route, nous avons questionné le maire sur la conformité (% de pente) des ralentisseurs actuels.

Centre aéré

- Nous avons interrogé le Maire sur les conditions d'accueil des enfants dans les centres aérés durant l'été. L'adjointe en charge de l'enfance et du scolaire nous a informé que compte tenu du protocole sanitaire en vigueur pour lutter contre le COVID, la commune ne sera pas en mesure d'accueillir l'ensemble des enfants. La priorité sera donnée aux familles dont les deux parents travaillent, ou 1 parent qui travaille si la famille est monoparentale, ainsi qu'au personnel soignant impliqué dans la crise COVID. Les inscriptions se feront à la semaine, pas d'inscription à la journée. Exceptionnellement, les inscriptions ne pourront pas se faire par le portail famille. Les horaires des accueils seront 7h45/9h00 et 16h30/17h45. Seront accueillis, les enfants de 3 à 12 ans, selon le centre de loisirs. Les salles ont été aménagées pour favoriser la distanciation sociale. Les activités seront organisées au sein du centre de loisirs, seules les sorties à proximité du centre seront possibles. L'accès à la piscine sera possible par petits groupes, sous conditions. La circulation des enfants au sein du centre sera limitée. Les repas du midi se feront par groupe dans la salle de restauration ou en extérieur, afin de respecter les distances sanitaires.

Déplacements doux à Pertuis & Aménagement du Jas de Beaumont.

Enfin, nous avons interrogé le Maire sur les déplacements doux à Pertuis (voies piétonnes et pistes cyclables). Nous avons plus particulièrement pointé le projet d'aménagement de la zone dite du Jas de Beaumont (Zone à urbaniser derrière hyper U et sur la route de Villelaure) pour connaître le détail aménagements prévu pour encourager ces modes de déplacement. Une école est d'ailleurs en construction dans ce secteur. Elle devrait ouvrir à la rentrée 2021. Il nous paraît important que les enfants puissent s'y rendre à pied ou en vélo via des itinéraires sécurisés.

Dans une réponse plus politique que de fond, le Maire nous a rappelé qu'il ne nous avait pas attendu pour mettre en œuvre une politique de développement durable. Quant aux cheminements piétons et cyclables dans le futur « Jas de Beaumont » nous n'avons pas eu de réponse précise mais nous ne doutons pas que cette question aura eu pour conséquence de rappeler au Maire et à son équipe l'attente forte des citoyens et des associations de quartier en la matière. A suivre ...